

## Inscription / Radiation de Gage

### DEMANDE

Ordonnance-Loi n° 676 du 2 décembre 1959

Demande d'inscription de gage  Demande de radiation de gage

### LE DÉBITEUR

Nom de l'acheteur

Adresse

### LE CRÉANCIER

Nom du créancier

Adresse

### LE VÉHICULE

Marque (D.1)

N° d'immatriculation actuel (A)

N° d'identification du véhicule (E)

Date de l'immatriculation (I)

### CONTRAT

Date d'enregistrement du contrat à Monaco

Folio

Case

### LE CRÉANCIER

Le

à

Signature (en original)

(cachet facultatif)

## Inscription / Radiation de Gage

### REÇU

Ordonnance-Loi n° 676 du 2 décembre 1959

Reçu d'inscription de gage  Reçu de radiation de gage

### LE DÉBITEUR

Nom de l'acheteur

Adresse

### LE CRÉANCIER

Nom du créancier

Adresse

### LE VÉHICULE

Marque (D.1)

N° d'immatriculation actuel (A)

N° d'identification du véhicule (E)

Date de l'immatriculation (I)

### CONTRAT

Date d'enregistrement du contrat à Monaco

Folio

Case

### CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

Demande validée

Demande refusée

Date

Visa



Consulter la fiche de la démarche  
en scannant le QRCode ou cliquer [ici](#)

23, avenue Albert II  
MC 98000 MONACO  
Tél. : (+377) 98 98 80 14 - Fax : (+377) 98 98 40 36  
circulation@gouv.mc

Conformément à la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, relative à la protection des informations nominatives, ces informations sont exploitées par le Service des Titres de Circulation (STC) par des moyens informatiques. Pour plus d'informations sur le sujet, ou pour exercer votre droit d'accès ou de rectification, vous pouvez vous adresser à l'accueil du STC.



Consulter la fiche de la démarche  
en scannant le QRCode ou cliquer [ici](#)

Conformément à la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, relative à la protection des informations nominatives, ces informations sont exploitées par le Service des Titres de Circulation (STC) par des moyens informatiques. Pour plus d'informations sur le sujet, ou pour exercer votre droit d'accès ou de rectification, vous pouvez vous adresser à l'accueil du STC.